

POLITIQUE DE MEILLEURE EXECUTION

En application du principe dit de « meilleure exécution » rappelé à l'article L 533-18, I du Code Monétaire et Financier.

Oney s'engage sur 4 piliers fondamentaux :

- prendre toutes mesures suffisantes
- la politique d'exécution doit identifier les lieux qui permettent d'obtenir le meilleur résultat possible dans la plupart des cas
- la politique d'exécution doit être respectée pour chaque ordre
- pouvoir démontrer aux clients que Oney a exécuté l'ordre conformément à sa politique d'exécution

Oney prend toutes les mesures suffisantes pour obtenir le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres donnés par ses clients pour les parts de FCP qu'elle distribue.

L'application de cette politique de meilleure exécution garantit aux porteurs de parts et aux clients que les ordres sont exécutés en tenant compte de mécanismes permettant d'obtenir le meilleur résultat possible.

Compte tenu de la classification de la clientèle, constituée de clients Non Professionnels des Marchés Financiers, Oney Bank recherche, conformément à la réglementation, le meilleur résultat possible.

Le meilleur résultat possible est apprécié au regard des facteurs suivants :

1. coût total de l'exécution ; incluant le prix d'exécution augmenté des coûts liés à l'exécution de l'ordre ;
2. rapidité de l'exécution ;
3. probabilité d'exécution ;
4. les caractéristiques de l'ordre ;
5. les caractéristiques de l'instrument financier négocié, par exemple sa liquidité ;
6. les caractéristiques des lieux d'exécution possibles.

Nonobstant l'introduction de critères qualitatifs dans sa politique d'exécution à destination de sa clientèle appartenant à la catégorie « non professionnelle » ; Oney cependant tient compte du fait que pour cette catégorie de client, le critère de coût total prime.